



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mars, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOISDRON Gisèle, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme OHN Christiane, Mme BOISORIEUX Michèle, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. COSTE Jean-François, conseiller municipal à M. DUNYACH Denis, adjoint,
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe,
Mme QUER Martine, conseillère municipale à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal,

Absent(s) :

M. VILA-PASOLA Marti, adjoint, (Excusé)
M. REDONDO Simon, conseiller municipal,
M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M49, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les résultats du compte administratif 2023 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES de la Commune de CERET, sont repris comme suit :

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (BC640)

Section Investissement

Report du résultat 2022

Résultat 2023

Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001

Restes à réaliser en dépenses -

Restes à réaliser en recettes -

Solde d'exécution de la section d'investissement -

Section de fonctionnement

Report du résultat 2022 8 979,31

Résultat 2023 3 921,00

Excédent ou déficit cumulé 12 900,31

Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068

Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002 12 900,31

Date de convocation :

14/03/2024

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29

Présents : 22

Procurations : 04

Votants : 26

OBJET :

FINANCES

**Affectation des résultats
2023**

**Budget Annexe des
Pompes Funèbres**

==--

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DECIDE** d'affecter les résultats tels qu'énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

La secrétaire de séance,
Sandrine CAPEILLE



Le Maire de CERET
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe
que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son
auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également
faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de
Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.